

Règlement du concours « Gagnez une corbeille de whiskies et bières »  
Lieu : Hypermarché E.Leclerc Foetz

du 21 mai 2024 au 09 juin 2024 inclus - Jeu sans obligation d'achats

### **Article 1 : Objet**

La société organisatrice LUXDIS Hyper, dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118, met en place un concours sans obligation d'achat.

Le jeu « Gagnez une corbeille de bouteilles de whiskies et bières d'une valeur de 250 € » (ci-après « le concours ») se déroule du 21 mai 2024 au 09 juin 2024 jusque 13h00 dans la galerie commerciale de E.Leclerc Foetz située L-3898 Foetz/Mondercange, 11 rue du Brill.

Les participants seront invités à participer au Concours via un coupon à découper dans le magazine INPROMO (nom, prénom e-mail et téléphone) ou mis à disposition à l'accueil du magasin.

La société LUXDIS Hyper (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition de la dotation au gagnant du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer.

Le présent règlement de concours, ainsi que ses adaptations, sera disponible en magasin

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée. Une seule participation est admise par foyer et par magasin. Tout autre recours à des pratiques visant à contourner les limites de participation au concours, entraînent l'exclusion automatique et sans préavis du participant au concours.

Une personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le personnel de LUXDIS Hyper ne peut pas participer au présent concours.

### **Article 3 : Modalités de participation -Déroutement du Concours**

Pour participer valablement au Concours, le participant doit

1) Remplir les données d'identification obligatoires demandées sur le formulaire de participation, disponible dans le journal INPROMO ou à l'accueil du magasin.

- nom
- prénom
- e-mail
- téléphone

2) Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

### **Article 4 : Désignation des gagnants - Prix**

Ce concours est doté du prix suivant :

Gain d'un panier garni de 7 bouteilles de whiskies et 7 bouteilles de bière d'une valeur de 250 €.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bulletins valables déposés dans l'urne située à l'accueil du magasin.

Le tirage au sort aura lieu le 10 juin 2024.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son adresse électronique (e-mail).

Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité de la participation et du gain obtenu en conséquence.

Toute falsification de nom ou e-mail sera poursuivie pénalement.

Le gagnant sera contacté personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation, en cas de non réponse endéans les 3 jours le gagnant sera contacté par téléphone) pour recevoir la corbeille d'une valeur de 250 €.

En cas de non réponse, la corbeille restera la propriété de la société organisatrice.

Le gain de ce Concours est, non échangeable, et non remboursable en argent, partiellement ou totalement.

### **Article 5 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Le gagnant accepte explicitement que LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz) publie son nom ainsi que les photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

### **Article 6 : Protection des données personnelles**

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz). Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz).

Rédigé à Luxembourg, le 17/05/2024